



# Commune de Goupillières

## Compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2026

**Date de convocation :** 7 mai 2026

**Date d'affichage :** 7 mai 2026

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de membres présents :** 11

**Quorum :** 8

**Absents :** 4

**Pouvoir(s) :** 1

**Vote avec les pouvoirs :** 12

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

### **Etaient présents :**

Mme FRANÇOIS Régine, Mme DELAINE Patricia, M. LOISEL Olivier, Mme CHAUCHARD Nathalie, Mme MELEARD Muriel, M. PINSARD Timéo, Mme VAN ESBROECK Patty, M. JEAN Stéphane, M. FAIVRE William, Mme BELLO Céline, M. TISSERAND Tom ;

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents excusés :**

Mme AMIOT Coralie, M. MOKRY Germain, M. Pierre-Emmanuel COGNET, Mme AIELLO Aline.

**Mme AIELLO Aline donne pouvoir à Mme CHAUCHARD Nathalie**

M. PINSARD Timéo est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 2 avril 2026 a été lu et il a été approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

- Vote d'une décision modificative du budget 2026.
- Informations à la suite des élections communautaires sur la mise en place du nouveau bureau de la CCCY (Communauté de communes Cœur d'Yvelines).
- Vote des tarifs de la foire à tout.
- Présentation et organisation des futurs manifestations du village.
- Divers.

# Conseil Municipal du 21 mai 2026

## **1. Vote d'une décision modificative du budget 2026 :**

Dans le cadre de l'exécution du budget communal, une décision modificative a été adoptée en 2026 afin d'ajuster certaines écritures comptables.

Cette modification concerne principalement la subvention versée par le SEY 78.

Les règles comptables actuelles imposent en effet de constater la recette avant son encaissement effectif. Par ailleurs, les travaux concernés ayant été réalisés sur deux exercices budgétaires, il est nécessaire d'ajuster leur imputation comptable sur l'exercice 2026.

Nous souhaitons vous préciser que cette décision modificative n'a aucun impact sur le montant global des investissements voté lors du budget initial du 2 avril dernier. Il s'agit uniquement d'ajustements techniques d'écritures comptables, réalisés sur demande du Trésor public afin de garantir la conformité et la bonne tenue des comptes de la collectivité.

Ces opérations sont donc strictement internes et ne modifient ni l'équilibre financier du budget, ni les engagements pris auprès des administrés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

## **2. Informations à la suite des élections communautaires sur la mise en place du nouveau bureau de la CCCY (Communauté de communes Cœur d'Yvelines).**



Mercredi 15 avril 2026, **Bertrand Hauet, maire de Saint-Germain-de-la-Grange**, a été élu Président de la Communauté de Communes de Coeur d'Yvelines (CCCY). Elle représente 31 communes et 58 élus communautaires représentant chaque commune au prorata de son nombre d'habitants.

Lors de cette séance, 11 vice-présidents, qui forment le bureau communautaire, ont également été élus, ils seront chacun responsables de différents domaines et commissions, auxquelles pourront choisir de participer les autres élus.

1er VP            Sylvie Beguier – Beynes – Développement économique et commerce local

2ème VP            Thomas Mengelle-Touya – Jouars-Pontchartrain – Aménagement du territoire (gestion du droit des sols et des eaux).

3ème VP            Nadine Gohard – Thiverval-Grignon – Petite enfance, enfance et politique sociale

4ème VP            Xavier Murat – Villiers-Saint-Frédéric – Equipement sportifs / infrastructures de loisirs

5ème VP            Françoise Chancel – Le Tremblay-sur-Mauldre – Transports publics et mobilités

6ème VP            Michel Roux – Les Mesnuls – Communication et valorisation du patrimoine

7ème VP            Régine François – Goupillières – Finances et politique fiscale

8ème VP            Raphaël Nivoit – Gambais – Dossiers relatif aux « gens du voyage » ou « CFI »

9ème VP            Xavier Adam – Galluis – Transition énergétique, écologique et numérique

10ème VP            Timothé Sitko – Autouillet – Gestion des déchets et économie circulaire

11ème VP            Gérard Patin – La Queue-lez-Yvelines – Organisation des services et soutien aux communes.

Cette nouvelle gouvernance marque une étape importante pour Cœur d'Yvelines, qui poursuit son engagement au service de notre territoire et de ses habitants.

### **3. Vote des tarifs de la foire à tout :**

Dans le cadre de l'organisation de la foire à tout, les tarifs ont été votés en conseil municipal.

Nous souhaitons vous préciser que le prix de l'emplacement reste inchangé par rapport à l'année précédente. La seule évolution concerne les tarifs de la restauration et des boissons, qui ont été ajustés.

Ces ajustements ont été décidés afin de tenir compte de l'évolution des coûts.

Par ailleurs, les administrés qui le souhaitent peuvent consulter le détail de la délibération en mairie aux horaires d'ouverture habituels.

#### **4. Divers.**

a) Vote d'un arrêté municipal pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI.

b) Point sur les travaux en cours :

- Enfouissement de réseaux : l'entreprise est en attente des validations ENEDIS. Les lanternes de l'éclairage public sont provisoires dans l'attente de la livraison de notre commande. Les remblais et revêtement de sol et les finitions de chantier doivent avoir lieu d'ici fin juin.
- Travaux école et bâtiment périscolaire. Le chantier doit démarrer le 15 juin par la cour de la mairie et la création de sanitaire. La suite du gros œuvre aura lieu à partir du 13 juillet. Les travaux doivent durer environ 1 an.

c) La soirée communale aura lieu le samedi 10 octobre. Le thème sera « années 80 » avec animation, jeux arcades, flippers et DJ.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45 minutes et ont signé les membres présents.**